QUELQUES RECOMMANDATIONS DE BIOSÉCURITÉ

Participer à un concours ou à une exposition d'animaux est une prise de risque sanitaire. Imposer un règlement sanitaire rigoureux permet de réduire ce risque de manière importante mais ne l'annule jamais complètement.

Si un recontrôle systématique obligatoire après chaque rassemblement apparait excessif quand le règlement sanitaire est de bon niveau, il peut être conseillé aux éleveurs participant à de nombreuses expositions d'animaux, dans la mesure du possible, de maintenir les animaux présentés sur les concours à l'écart du reste du troupeau tant que la période des rassemblements n'est pas terminée.

Sur demande de l'organisateur, des techniciens du GDS peuvent être présents lors du déchargement des animaux et assurer la vérification des certificats sanitaires.

IIMPORTANT - à compter du 1er septembre 2023 et pour un protocole de dépistage complet (IBR, BVD, besnoitiose), le GDS 03 prend en charge à 100% les analyses pour les éleveurs adhérents de l'Allier. Les visites vétérinaires à partir de la 2nde seront prises en charge selon les tarifs en vigueur pour les manifestations ayant lieu dans le département de l'Allier.

Dans le cas où un éleveur souhaiterait réaliser le protocole de dépistage complet non demandé par le règlement sanitaire du concours, les frais d'analyses seront pris en charge.

GDS Allier
L'action sanitaire ensemble

www.gds03.fr GDS03

2 chemin de l'Etang de Sauge - CS30811 - 03000 NEUVY - 04 70 35 14 30

GDS Allier
L'action sanitaire ensemble

Rassemblement de bovins reproducteurs

NOS RECOMMANDATIONS

Édition 2023

INFORMATIONS SANITAIRES

à destination des organisateurs de rassemblements d'animaux reproducteurs

Ce document a été élaboré afin de donner tous les éléments aux organisateurs de rassemblement de bovinés dans le cadre de la constitution de leur règlement car seule leur responsabilité est engagée en cas de problème.

Tout événement durant lequel sont présentés des animaux issus de plusieurs élevages est considéré comme un rassemblement d'animaux : ventes, foires, concours, …

Un certificat sanitaire papier individuel n'est pas indispensable pour la réalisation des rassemblements. Il est possible de faire parvenir au GDS 03 l'ensemble des animaux engagés pour la réalisation d'un certificat collectif. (Sous forme de TABLEUR, par mail...).

Le GDS peut vous aider dans la rédaction de votre règlement sanitaire.

Le maintien des obligations actuelles telles que : troupeau indemne en BRUCELLOSE, LEUCOSE et TUBERCULOSE ainsi que la réglementation FCO à la date de la manifestation reste en vigueur.

Pour tous les bovins participants : prélèvement de sang à réaliser dans les 30 jours précédant l'entrée sur la manifestation.

IBR

Pourront PARTICIPER…	Ne pourront pas participer…
✓ les **troupeaux indemnes** **ET** ✓ les bovins ayant un résultat **négatif** en sérologie individuelle (test Elisa sur Anticorps totaux) dans les **30 jours** précédant l'entrée sur la manifestation.	- les troupeaux non indemnes ; - les bovins reconnus infectés ou présentant des résultats divergents/discordants.

Arrêté du 5 novembre 2021 fixant les mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine

BVD

Pourront PARTICIPER…	Ne pourront pas participer…
Les bovins présentant : ✓ soit un résultat **négatif** à une analyse individuelle en antigénémie ELISA sur prélèvement de sang (si âgé d'au moins 3 mois) ou sur biopsie cutanée ; ✓ soit un résultat **négatif** à une analyse PCR sur prélèvement de sang (analyse individuelle pour les bovins de moins de 3 mois) ou sur biopsie cutanée. ⚠ Prélèvement à réaliser dans les **30 jours** précédant l'exposition. **ET** ✓ les bovins issus de **troupeau en suivi favorable**	- les cheptels infectés et non conformes ; - les troupeaux en assainissement avec ou sans positif OU ayant des bovins sans statut non IPI.

Arrêté du 17 février 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2019 fixant des mesures de surveillance et de lutte contre la maladie des muqueuses/diarrhée virale bovine (BVD)

BESNOITIOSE

Pourront PARTICIPER…	Ne pourront pas participer…
✓ tous les animaux de 6 mois et plus présentant un résultat **négatif** en sérologie de mélange, dans les **30 jours** précédant l'entrée sur la manifestation. ** en cas de résultat positif en sérologie, une confirmation du résultat par analyse WESTERN BLOT sera demandée.*	- Tout animal ayant un résultat positif avec le test de confirmation Western Blot.

PARATUBERCULOSE

Maladie bactérienne, très résistante dans le milieu extérieur et qui contamine les jeunes animaux, la paratuberculose se transmet des adultes contaminés aux jeunes mais aussi par le milieu (eau, nourritures, fumiers …).

Pour les rassemblements regroupant des animaux de race Limousine, il est recommandé, comme demandé par le Herd Book Limousin que les éleveurs soient en garantie de cheptel paratuberculose ou tout au moins en surveillance régulière.

GDS Allier

GDS Allier